

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2021

Le 27 juillet 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 22 juillet 2021

Présents :

Serge GERVAIS, Émilie BAUDRY, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, Guylaine JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON.

Excusé à 20 h 25 : Michel CHAIGNEAU

Ordre du jour

- Présentation de Mme BOUET et demande de mise à disposition du petit logement derrière la mairie ;
- Approbation du PV de séance du 22 juin 2021 ;
- Emploi : les contrats aidés ;
- Révision des loyers au 1^{er} juillet ;
- Bar-restaurant « Ma Petite cuisine » : renouvellement du Bail dérogatoire ;
- Année scolaire 2021-2022 : tarifs transport scolaire, accueil périscolaire, cantine ;
- École :
 - intervenant musical à compter du 1^{er} septembre 2021,
 - conditions de maintien de l'aide Atsem,
 - état d'avancement des travaux,
 - devis mur d'enceinte et fresque murale ;
- Régie de photocopies ;
- Téléphonie mobile : point sur le projet d'implantation d'une antenne ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 02 ;
- demande l'ajout à l'ordre du jour, accepté par les membres présents, du devis DESMÉE ;
- invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette JULIEN qui se porte volontaire.

Présentation de Mme BOUET et demande de mise à disposition du petit logement derrière la mairie

Les membres présents entendent lecture du courrier de Mme Charlotte BOUET, masseuse-réflexologue, qui sollicite la commune pour y louer un local afin d'y exercer sa profession. Après avoir écouté la jeune femme se présenter à eux et après en avoir délibéré, ils acceptent de mettre, dans un premier temps, gracieusement à sa disposition durant 2 mois à compter du 15 août prochain le petit local se trouvant derrière la mairie, puis à titre onéreux, soit 200 € mensuels compris eau et électricité, assainissement en sus.

Approbation du PV de séance du 22 juin 2021

Unanime, l'assemblée délibérante approuve le PV de séance du 22 juin 2021.

Emploi : les contrats aidés

L'assemblée délibérante entend la présentation du maire quant aux différents types de contrats aidés (PEC – CAE) par l'État à hauteur de 80 % dans le cadre de la réinsertion de personnes sans emploi, soit par l'intermédiaire de Pôle emploi, soit par la Mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

Le Parcours Emploi Compétences est un dispositif d'insertion professionnelle prenant la forme d'un contrat de travail comportant des actions d'accompagnement professionnel.

Contrat à Durée Déterminée :

- 20 h minimum par semaine (environ 400 € mensuels à charge de la commune),
- d'une durée initiale de 9 à 12 mois, il peut être renouvelé 6 mois dans la limite de 24 mois,
- n'est pas soumis à l'obligation d'embauche.

Le poste de travail doit permettre :

- le développement de compétences techniques valorisables sur le marché local de l'emploi,
- la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle.

La transmission de la demande d'aide à l'insertion professionnelle à Pôle Emploi implique la désignation d'un tuteur :

- salarié qualifié et volontaire pour assumer cette fonction, justifiant d'au moins deux ans d'expérience professionnelle, ou l'employeur sur autorisation de l'autorité qui attribue l'aide,
- garant de l'intégration du nouvel arrivant sur son poste de travail et dans la structure.

Entendu ce rapport, les membres présents autorisent Serge GERVAIS à entreprendre les démarches.

Révision des loyers au 1^{er} juillet

L'assemblée délibérante est informée de la révision des loyers conformément aux indications portées dans chaque contrat de location :

- 16 rue du 19 Mars 1962 (dit logement de l'école) = 324.06 € + 95 € (chauffage de septembre à juin),
- 7 rue du 19 Mars 1962 (au-dessus du bar/restaurant) = 275.45 €.

Bar-restaurant « Ma Petite cuisine » : renouvellement du Bail dérogatoire

Faisant suite à la demande verbale du gérant, le conseil municipal valide, pour la seconde et dernière fois, le renouvellement du bail dérogatoire de 12 mois du Bar-restaurant « Ma Petite cuisine », et autorise la modification comme suit des paragraphes :

Désignation des biens loués

5, rue du 19 Mars 1962 – 37290 CHARNIZAY (descriptif inchangé),

7, rue du 19 Mars 1962 – 37290 CHARNIZAY :

- le logement devient « chambres d'étape », exploité à titre professionnel, 85.30 m² en état d'usage comprenant : une entrée en rez-de-chaussée, à l'étage une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle d'eau et un WC.

Destination des lieux loués

Les locaux sus-désignés ne pourront servir au LOCATAIRE que pour :

- l'exploitation d'un Bar-restaurant-Traiteur-Auberge (*licence IV mise à disposition gracieuse par la commune de Charnizay propriétaire*), d'un multiservice épicerie-pâtisserie-viennoiserie, point relais-colis, tabac, jeux et toute activité liée à la restauration,
- et l'activité commerciale de chambres d'étape.

Conditions financières – Loyer

Le présent bail est consenti moyennant le loyer mensuel de 333.34 € HT, soit 400 € TTC.

Il sera payable le 05 de chaque mois, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public ou par virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement :

Service de Gestion Comptable de Loches
12 avenue des Bas Clos – 37602 LOCHES Cedex
Banque de France 30001 00839 D3760000000 69
IBAN FR30 3000 1008 39D3 7600 0000 069
BIC : BDFEFRPPCCT

Année scolaire 2021-2022 : tarifs transport scolaire, accueil périscolaire, cantine

Les membres présents prennent connaissance des tarifs appliqués par la Région Centre Val de Loire en matière de transport scolaire :

- frais de gestion = 25 €/enfant (plafonnés 50 € pour 2 enfants et +)
- pénalités de retard d'inscription = 12 €/enfant (plafonnés à 24 € pour 2 enfants et +)
- duplicata de titre de transport = 15 €/demande,

et valident les tarifs inchangés et applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 concernant :

- la cantine scolaire = 3.60 €/enfant/jour scolaire, 6.70 €/adulte, stagiaire, intervenant extérieur,
- l'accueil périscolaire (garderie) = 1.90 €/enfant/jour (matin ou soir), 3 €/enfant/jour (matin et soir).

École

Informés de la grande qualité des interventions pédagogiques musicales de M. David ROY, Assistant d'Enseignement Artistique Principal à l'école maternelle, personnel mis à disposition par la commune de Descartes, du coût que représente cet enseignement, soit 2 731.22 € pour l'année 2020-2021, pris en charge pour moitié (1 365.61 €) par la commune de St-Flovier membre du RPI Charnizay/St-Flovier, de la demande de la directrice de l'école, Mme DUBOIS, de maintenir celles-ci à compter de la rentrée de septembre 2021 à raison de 1 h hebdomadaire, les membres présents unanimes, après en avoir délibéré et voté à main levée, émettent un avis favorable à la demande de Mme DUBOIS et autorisent le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre les communes de Charnizay et de Descartes.

Ils renouvellent également l'autorisation de mise à disposition à l'école maternelle de l'aide Atsem, en la personne de Mme Laurence BERGE, les lundis matin, mardis après-midi et vendredis après-midi, à frais partagés avec la commune de St-Flovier membre du RPI.

L'assemblée délibérante est informée de l'état d'avancement des travaux extérieurs à l'école maternelle, plus particulièrement des conseils avisés de l'entreprise SAS MOREAU d'enlever les 2 arbres de la cour dont les racines sont trop envahissantes. Il est évoqué la mise en pot d'arbustes pour végétaliser un peu la cour et, pourquoi pas la plantation de quelques arbres « dits de naissance » sur le terrain enherbé et ombragé derrière l'école ? Elle prend ensuite connaissance des devis de ravalement et de fresque du mur d'enceinte (99 m²) s'élevant respectivement à 6 895.20 € TTC/SULLY et 7488 € TTC/LEFEBVRE-MOREAU, et valide le devis de l'entreprise DESMÉE, établi à 1 836 € TTC, relatif à l'installation et au raccordement d'un chauffe-eau mural à l'école maternelle.

Régie de photocopies

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la régie de photocopies, créée par délibération du 04 juillet 1995, est de moins en moins active, et propose que les photocopies soient délivrées gracieusement aux administrés. Du fait de la gratuité des photocopies, l'existence de la régie n'étant plus utile, le maire propose au conseil municipal de supprimer la régie. Proposition acceptée à l'unanimité.

Téléphonie mobile : point sur le projet d'implantation d'une antenne

Les membres présents sont informés qu'un montage photographique, proposant l'éloignement de l'antenne de téléphonie mobile du chapiteau, a été envoyé au bureau d'étude de BOUYGUES. Faute de réponse l'autorisation de signature du contrat de bail, portant l'indemnité annuelle à 500 €, est reportée à une prochaine séance.

Ils sont également informés que le maire est en attente de la synthèse des contrôles de vitesse réalisés récemment par le département à l'entrée Sud de l'agglomération.

Sont abordées les questions diverses suivantes :

- le commencement des travaux de voirie dits de « La Ribaloche »,
- les travaux de curage du plan d'eau communal pourraient être retardés si les intempéries persistent,
- le grand nettoyage du chapiteau généreusement réalisé par les membres de la DAC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 13.